

## Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques Section des Côtes d'Armor

\*\*\*\*\*\*

**Téléphone : 02.96.01.42.35** fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/

## CHS-CT DU 27 NOVEMBRE 2017 DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Les fonctionnaires et agents publics représentent 5,5 millions d'emplois salariés en France. De par leurs missions de service public accomplies au quotidien, ils sont au cœur des mécanismes de redistribution qui participent largement à la réduction des inégalités.

Pour autant, répondant ainsi aux orientations libérales des instances supra nationales, ce gouvernement comme les précédents, considère les fonctionnaires comme des variables d'ajustement budgétaire.

Dans cette logique, il ne répond pas aux légitimes revendications des fonctionnaires et agents publics, notamment sur le plan salarial, avec entre autres, la non compensation pérenne et progressive de l'augmentation de la CSG, et le report d'un an des mesures statutaires et indiciaires de PPCR.

Tout en s'en prenant aux fonctionnaires, le gouvernement s'attaque aussi aux missions de services publics. En effet les directives de la circulaire du Premier Ministre en date du 26 septembre 2017 définit bon nombre d'orientations dans le cadre du Programme « Action Publique 2022 ». Elle demande notamment à l'ensemble des ministres, de formuler des propositions pouvant aller jusqu'à l'abandon de missions, jusque-là assurées par l'État.

Par ailleurs, dans le prolongement des attaques répétées contre les salariés, les fonctionnaires et les services publics, celles dirigées contre la DGFIP ne cessent de s'amplifier. Nous étions exemplaires dans les suppressions d'emplois, désormais nous sommes en passe d'être les seuls à les subir. En ce qui concerne le programme « Action Publique 2022 », la DGFIP pourrait bien à nouveau être désignée en exemple.

En effet, comment en la matière, ne pas se rappeler les propos de M Darmanin, devant la commission des finances de l'assemblée nationale le 2 novembre dernier lâchant un scoop sur la suppression de la séparation ordonnateur comptable dans les grandes collectivités. Autrement dit, dans le cadre du Comité d'Action Publique 2022, une proposition de suppression du comptable public et des postes comptables secteur local assurant le suivi des grandes collectivités, pourrait bien émaner de notre Ministre.

De plus, à court terme, la mise en œuvre simultanée du prélèvement à la source et de la réforme de la taxe d'habitation, pourrait aussi condamner les SIP, structures pourtant emblématiques de la fusion.

Concernant la retenue à la source, **F.O.- DGFIP** réitère son opposition à cette réforme du prélèvement de l'impôt, tout en réaffirmant que la motivation réelle de son report, reposait sur un calcul politique. En effet, la mise en œuvre du dispositif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 aurait rendu non visible les baisses de cotisations sociales sur les feuilles de paye des salariés.

Pour l'heure, à la DGFIP, la Direction Générale tente de plus en plus difficilement de remédier aux 30 000 suppressions de postes subies depuis 15 ans, et pour ce faire, la Direction Générale n'a d'autre ambition que de resserrer toujours plus le réseau de la DGFIP en proposant sans cesse des fermetures de sites et la mise en place de pôles.

Dans cette optique, les Directeurs locaux exécutent leur feuille de route censée adapter le réseau à la pénurie d'effectifs, en fusionnant bon nombre de services déjà exsangues. En réalité, ces restructurations ne font qu'amplifier la désorganisation des équipes, et la dégradation des conditions de travail des collègues !

La DDFIP des Côtes d'Armor n'échappe pas à ces restructurations menées à grand train qui génèrent déjà, et vont générer encore, des difficultés, qui ne manqueront pas de se répercuter sur les conditions de travail des collègues.

Dans le cadre de la campagne DUERP, nous rappelons que ces outils ont été mis en place depuis presque 10 ans par la Direction Générale pour tenter d'améliorer les conditions de travail des personnels, mais au fil du temps, force est de constater que nous sommes manifestement arrivés aux limites d'un exercice devenu de plus en plus convenu.

En effet, ces dispositifs qui relatent la vision globalement négative des personnels notamment sur les réformes et posent le diagnostic de l'inexorable montée en charge des risques psychosociaux à la DGFIP, ne s'attaquent pas aux causes réelles de ces dégradations.

Pour F.O.- DGFIP 22 la seule et véritable solution est bien d'avoir les moyens humains et budgétaires suffisants, pour accomplir efficacement et sereinement, toutes les missions de service public.

Nous aimerions avoir un état des statistiques détaillé relatif aux accidents de travail ainsi qu'un rapport concernant le suivi des stages effectués par les agents tant pour la sécurité routière que pour la prévention des TMS. Serait-il possible que les stages proposés par le CHS-CT soient mis en ligne sur Ulysse 22 et rappelés régulièrement aux agents ?

Nous demandons que la problématique de la restauration soit débattue dans l'instance compétente à savoir le CDAS.

Nous reviendrons en séance sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour de ce CHS-CT, ainsi que sur nos questions diverses.

## En conséquence **F.O-DGFIP** revendique

- l'arrêt des suppressions de postes,
- · l'engagement des recrutements nécessaires,
- le maintien du maillage territorial avec l'arrêt des restructurations et fermetures de sites.
- la reconnaissance du caractère prioritaire de nos missions,
- le rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat subie depuis le gel du point d'indice en 2010, soit + 16 %, l'attribution de 50 points d'indice pour tous et l'amélioration du déroulement de carrière,
- l'abrogation du PPCR et du RIFSEEP
- · l'abandon pur et simple du prélèvement à la source
- l'opposition à toute fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu, prélude à la fiscalisation et au démantèlement de la sécurité sociale.